



**DELIBERATION N° 25/052 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT L'INTÉGRATION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE AU RÉSEAU  
ENERGIA NOSTRA**

**CHÌ APPROVA L'INTEGRAZIONE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA À U RETALE  
ENERGIA NOSTRA**

**REUNION DU 21 MAI 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un mai, la Commission Permanente, convoquée le 13 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ETAIT ABSENTE ET AVAIT DONNE POUVOIR :**

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier

2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,

**VU** les dispositions statutaires et les modalités d'adhésion au réseau Energia Nostra,

**VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

#### **ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** l'adhésion de la Collectivité de Corse au réseau Energia Nostra.

#### **ARTICLE 2 :**

**DÉCIDE** d'affecter comme suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2025  
PROGRAMME : 6172  
SECTION : FONCTIONNEMENT  
CHAPITRE : 930  
FONCTION : 93020

**MONTANT DISPONIBLE :.....430 000 €**

**MONTANT AFFECTÉ :.....1 195 €**

*Adhésion au réseau Energia Nostra..... 1 000 €*  
*Participation aux rencontres nationales de l'énergie citoyenne..... 195 €*

**MONTANT DISPONIBLE À NOUVEAU :.....428 805 €**

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 21 mai 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 21 MAI 2025**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**INTEGRAZIONE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA À U  
RETALE ENERGIA NOSTRA**

**INTÉGRATION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE AU  
RÉSEAU ENERGIA NOSTRA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Corse s'est dotée d'un objectif à travers le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), celui de l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 par l'activation de deux leviers :

- le développement des énergies renouvelables (EnR) ;
- la baisse des consommations énergétiques.

En 2024, les EnR représentaient 34,2 % des consommations électriques finales, portées à grandes échelles par des opérateurs privés, et à moyennes échelles par des PME et collectivités.

Or, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a introduit la possibilité de partager le portage de ce type de projet entre ces acteurs, afin notamment d'en améliorer l'acceptabilité locale.

Ce portage collectif, ou communauté énergétique, représente un vecteur essentiel à mobiliser afin d'atteindre cet objectif.

Dans ce contexte, l'AUE, avec le soutien de l'ADEME et l'encadrement de l'association Énergie Partagée, a créé en 2021 le réseau Energia Nostra, dédié aux projets d'énergie renouvelables participatifs et citoyens corses.

Afin d'officialiser son existence au niveau insulaire et de gagner en autonomie, le réseau s'est doté en 2024 de deux documents stratégiques :

- une charte de fonctionnement ;
- un règlement intérieur.

Energia Nostra se compose d'une instance décisionnelle (CoPil) et deux instances opérationnelles à savoir :

- le Comité Opérationnel (ComOp) ;
- les Acteurs Relais.

Le réseau souhaite élargir son activité et son accompagnement aux communautés énergétiques corses qui engloberont celles visant le modèle citoyen voire le label « Énergie Partagée ».

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse œuvre à la diminution de la réduction de la facture énergétique de son patrimoine immobilier, au travers notamment de projet de solarisation des toitures, ceci dans le cadre d'opération de réhabilitation de

ses bâtiments administratifs et techniques.

L'orientation vers l'autoconsommation énergétique étant nécessaire, la Collectivité de Corse appelle à l'accompagnement sur les plans technico-juridico-financier par le réseau Energia Nostra, d'où la volonté d'intégrer le CoPil ainsi que le ComOp.

Or, selon les engagements de la Charte (annexée au présent rapport), l'obligation d'adhérer au réseau « Énergie partagée » est un préalable.

S'agissant de la Collectivité de Corse, le montant annuel de l'adhésion atteint le plafond de 1 000 € TTC (grille tarifaire annexe au présent rapport).

**Cette participation financière permet l'intégration et l'identification de la Collectivité de Corse en qualité de membre du CoPil, ComOP et Acteur relais au sein du Réseau Energia Nostra.**

**Elle ouvre également des droits en matière d'accompagnement, de formation, et de consultation des ressources disponibles sur la plateforme dédiée.**

Par ailleurs, une contribution à hauteur de 195 € TTC est également souhaitée afin de soutenir l'organisation et la participation de Collectivité de Corse aux « Rencontres nationales de l'énergie citoyenne », en collaboration avec le réseau Énergie Partagée et le réseau ECLR.

**Le montant annuel global pour l'année 2025 est donc fixé à 1 195 € TTC par le réseau.**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le cadre de l'Autorisation d'Engagement ouverte au budget de la Collectivité de Corse aux imputations budgétaires suivantes : programme 6172 section de fonctionnement, chapitre 930, fonction 93020.

En conséquence, il est proposé :

1° d'autoriser l'adhésion de la Collectivité de Corse au réseau Energia Nostra en qualité de membre du Comité de Pilotage et Acteur relais.

2° de procéder sous l'intitulé « Adhésion à la charte du réseau Energia Nostra » à l'affectation des crédits nécessaires et à l'imputation de la dépense correspondante sur l'autorisation d'engagement ouverte au budget de la Collectivité de Corse au programme n° 6172 section de fonctionnement, chapitre 930, fonction 93020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

# Energies Renouvelables Participatives et Citoyennes en Corse

## CHARTE DU RESEAU ENERGIA NOSTRA

---

### Préambule

En Corse, le développement des énergies renouvelables (EnR) est un pilier de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui fixe un objectif ambitieux : atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2050.

Ce développement peut prendre la forme de projets individuels (à l'échelle de particuliers), mais également d'installations de grandes puissances pour lesquels les dispositifs de soutien financier se limitent aux tarifs d'achats spécifiques.

Afin de massifier les énergies renouvelables sur le territoire, les acteurs locaux peuvent actionner deux autres leviers :

- Le financement participatif, réservé aux particuliers, qui leur permet d'être acteurs de la transition énergétique et de diversifier leur épargne.
- Le montage citoyen, adressé à tous les acteurs, qui leur permet de se réapproprier les enjeux énergétiques et retombées socio – économiques, en devenant actionnaires et décideurs sur ces projets.

C'est dans ce contexte que l'AUE, avec le soutien de l'ADEME et l'encadrement de l'association Energie Partagée, a créé en 2021 Energia Nostra, le réseau dédié aux projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens corses.

Actuellement, ce sont plus de 30 acteurs locaux issus du domaine public (organisme consulaire, collectivité, EPIC) et privé (PME, développeurs EnR, associations, ...) qui suivent cette nouvelle dynamique.

### **1. NOS VALEURS**

Notre vision du système énergétique de demain s'articule autour de la sobriété énergétique, une production basée sur les énergies renouvelables au plus près des territoires et un stockage énergétique durable.

Ce changement de paradigme n'est pas envisageable sans une mobilisation des acteurs locaux, notamment dans le développement de projets d'énergie renouvelable participatifs et citoyens.

Nous partageons à ce titre les quatre critères qui définissent un projet citoyen selon la charte Énergie Partagée :

#### **Ancrage local**

Nous visons la création de circuits courts entre producteurs-trices et consommateurs-trices pour une prise de conscience du lien entre les besoins et les moyens de production. Cela suppose la mise en place d'une multitude de projets à taille humaine, adaptées aux besoins énergétiques locaux. Le souci des retombées locales doit s'inscrire au cœur des projets afin qu'ils participent au développement du territoire. Le financement est par ailleurs assuré en partie par les collectivités et les habitants, qui permet de maximiser ces retombées.

#### **Finalité non spéculative**

Les investissements sont réalisés pour être directement exploités et la rémunération du capital est limitée. Une partie des bénéfices est affectée à la dimension pédagogique et à l'investissement dans de nouveaux projets citoyens.

Nous visons une éthique de l'économie sociale et solidaire, permettant un accès à l'énergie à un prix juste et transparent.

## Gouvernance

Les sociétés d'exploitation du projet doivent respecter des principes de gouvernance démocratiques, clairs et transparents, inspiré des principes coopératifs, avec des garanties sur le maintien dans la durée de la finalité du projet. L'entreprise appartient aux acteurs locaux.

La gouvernance choisie doit donc permettre un contrôle des prix de production et la transparence totale sur le fonctionnement et les aspects financiers. Cela se traduit par leur participation majoritaire au capital et/ou par un pacte d'actionnaires garantissant ce contrôle dans la durée.

## Écologie

Les projets citoyens sont engagés durablement et volontairement dans le respect de l'environnement et dans une logique de sobriété énergétique. Aucune forme de production d'énergie n'est neutre pour l'environnement et les projets d'énergies renouvelables doivent donc aussi évaluer et suivre l'impact environnemental de leur production.

## 2. NOS OBJECTIFS

- ✓ Promouvoir le financement participatif et le montage citoyen dans les projets d'énergie renouvelable locaux
- ✓ Sensibiliser, former et fédérer les acteurs locaux autour de l'énergie citoyenne
- ✓ Aider le territoire à se réappropriier l'énergie et à bénéficier des retombées générées
- ✓ S'impliquer dans la dynamique nationale d'Énergie Partagée et de ses partenaires

## 3. NOS MEMBRES

Tout acteur local : collectivité, entreprise, association, particulier qui s'engage dans la dynamique de l'énergie citoyenne, selon deux niveaux au choix : acteurs relais ou comité opérationnel.

	Engagements de l'acteur relais	Engagements du comité opérationnel
S'inscrire à la Newsletter de l'AUE	✓	✓
Adhérer à l'association Energie Partagée (cf. grille de cotisation)		✓
Monter en compétence de manière autonome		✓
Promouvoir les outils et actions du réseau	✓	✓
Participer aux événements du réseau (formation, voyage d'étude, colloque, ...)	1	3
Remonter toute information au réseau sur un projet EnR local	✓	✓
Accompagner/Porter un projet EnR local		✓
Partager ses retours d'expérience lors de moments d'échanges dédiés		✓
Contribuer à la création d'outils du réseau		✓
Participer à des groupes de travail thématiques régionaux/nationaux		✓
Décider de l'entrée/sortie de membres		✓
Inscrire son appartenance au réseau (dont logo + QR code) dans toute action de communication	✓	✓

#### 4. NOS REGLES D'ADMISSION

Pour devenir membre du réseau ENERGIA NOSTRA, le membre doit :

- ✚ Appartenir à l'une des catégories d'adhérents définies dans le paragraphe 3 du présent document
- ✚ Avoir pris connaissance et accepté les termes du présent document, notamment les engagements indiqués dans le tableau ci-dessus, en signant le formulaire dédié
- ✚ Avoir reçu la validation du comité opérationnel actuel.

L'adhésion au réseau est gratuite et présente des intérêts multiples selon le degré d'engagement :

	Acteur relais	Comité opérationnel
Intégration à la liste de diffusion du réseau	✓	✓
Accès au drive du réseau	En tant que lecteur	En tant qu'éditeur
Intégration à la liste de diffusion d'Energie Partagée		✓
Accès au centre de ressources d'Energie Partagée	Partiel	Total
Sessions de formation sur l'énergie citoyenne	Tarif réduit	Gratuit
Accompagnement spécifique sur un projet EnR local (technico-économique, juridique, concertation, communication)		✓
Participation à des moments d'échange et de partage de retours d'expérience	Locaux	Locaux, nationaux ou européens

#### 5. PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La qualité de membre du réseau se perd par :

- Dissolution de la personne morale
- Exclusion prononcée par le Comité Opérationnel pour non-respect de la Charte
- Démission par une lettre datée et signée adressée au Comité Opérationnel

#### 6. LA PROTECTION DES DONNEES

En signant cette charte d'adhésion au réseau, la structure adhérente accepte que les données qu'elle transmet au réseau soient utilisées pour toutes les publications et communications entre elle et le réseau.

Les informations transmises sont destinées à l'usage exclusif du réseau et de ses membres, ne sont en aucun cas transmises à des tiers et seront conservées durant toute la durée d'adhésion.

#### 7. DUREE

Le réseau est créé pour une durée illimitée.

#### 8. CLAUSE D'EVOLUTION

La présente charte pourrait évoluer en statuts juridiques lorsque le réseau serait porté par une structure indépendante. Elle sera alors transmise à chaque membre pour renouvellement ou non de leur adhésion.



# Adhérer au réseau Énergie Partagée



Énergie Partagée rassemble les acteurs français de l'énergie citoyenne : collectivités, groupes de citoyens, associations, coopératives, bureaux d'études... et les met en mouvement grâce à des outils et services pour développer les énergies renouvelables citoyennes.



## Plus de 500 adhérents partout en France

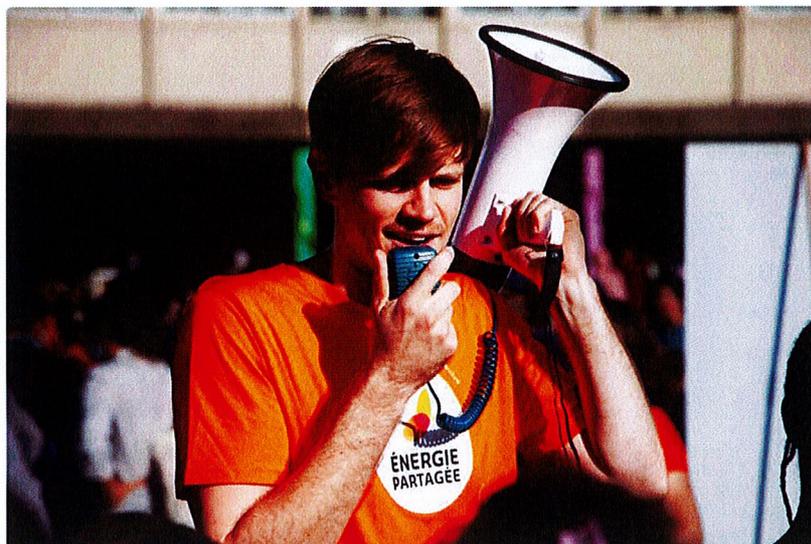
SOMMAIRE 

Les adhérents

Pourquoi adhérer ?

Comment adhérer ?

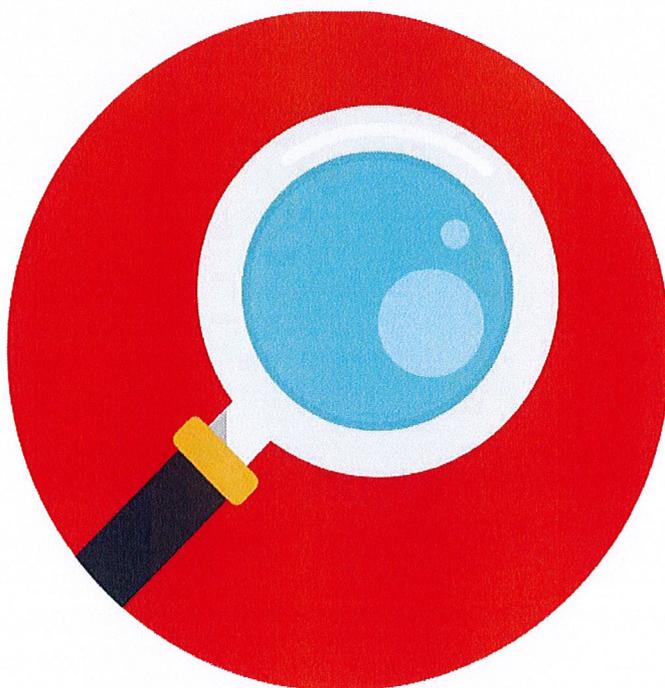
En savoir plus



En tant qu'adhérent, vous recevrez un colis avec plusieurs publications. Vous devenez membre du réseau, vous êtes donc les premiers porte-parole de l'énergie citoyenne.

→ [DÉCOUVREZ NOS OUTILS DE SENSIBILISATION](#)

## Comment adhérer ?



SOMMAIRE 

Les adhérents

Pourquoi adhérer ?

Comment adhérer ?

L'adhésion est **réservée aux personnes morales** (associations, entreprises, collectivités, organismes de formations...). Elle est soumise à la validation du Conseil d'Administration.

Adhérer à Énergie Partagée, c'est accepter les principes de sa Charte fondatrice et rejoindre le mouvement des projets citoyens

[En savoir plus](#)

Grâce à une seule cotisation, votre structure est membre du réseau national Énergie Partagée et de votre réseau régional.



L'adhésion à Énergie Partagée donne automatiquement accès au réseau régional et à ses outils et rendez-vous dans une des six régions suivantes : Auvergne-Rhône Alpes, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Normandie ou Occitanie. Pour les autres, nous vous mettons en relation directe avec les animateurs et animatrices régionales.

## Vous êtes une Centrale Villageoise ?

Depuis 2021, les réseaux Énergie Partagée et Centrales Villageoises ont noué un partenariat pour faciliter les liens entre leurs adhérents.

→ DÉCOUVREZ LE PARTENARIAT ENTRE LES DEUX RÉSEAUX

**Si vous êtes adhérent de l'association nationale des Centrales Villageoises**, vous bénéficiez de 30% de réduction sur votre adhésion à Énergie Partagée.

**Si vous êtes déjà adhérent Énergie Partagée**, vous pouvez rejoindre le réseau national des Centrales villageoises en profitant d'une réduction sur l'adhésion à l'Association des Centrales Villageoises de 15%.

→ EN SAVOIR PLUS SUR LES CENTRALES VILLAGEOISES, LA CHARTE ET LE PARCOURS D'ENTRÉE DANS LE RÉSEAU

- SOMMAIRE
- Les adhérents
- Pourquoi adhérer ?
- Comment adhérer ?

## La grille tarifaire

Public	Description	Montant de la cotisation	Plancher	Plafond
Porteur de projet	En développement	50€	-	-
	En exploitation	0,5% du CA Annuel	50€	1 000€
Collectivité territoriale	-	2cts/€ par habitant (population Insee)	50€	1 000€
Partenaire	0 à 4 salarié.e.s	100€	-	-
	5 à 10 salarié.e.s	250€	-	-
	> 10 salarié.e.s	400€	-	-

## Adhérer maintenant

Pour adhérer, nous vous invitons à contacter vos animateur régionaux ou l'équipe Energie Partagée et à créer votre compte sur « [MonCompte.energie-partagee.org](http://MonCompte.energie-partagee.org) »

ON VOUS EXPLIQUE TOUT

## ÉNERGIE PARTAGÉE

c'est aussi :

SOMMAIRE 

- Les adhérents
- Pourquoi adhérer ?
- Comment adhérer ?

VOTRE ARGENT AGIT

En savoir plus



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 février 2024

### Délibération N° 24/10 Charte du réseau Energia Nostra

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE D'AMENAGEMENT DURABLE, D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU** la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU** la Délibération n°18/513 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2018 portant modification simplifiée des statuts de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,
- VU** la délibération n°19/20 du 12 juillet 2019 du CA de l'AUE approuvant le recrutement d'un animateur « EnR citoyennes et participatives »,
- SUR** rapport de son Président,



## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ARTICLE 1 :** ADOPTE le rapport et les dispositions qui en découlent
- ARTICLE 2 :** APPROUVE la Charte du réseau Energia Nostra ci-annexée
- ARTICLE 3 :** DIT que l'Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.
- ARTICLE 4 :** AUTORISE le Directeur à prendre toute décision et à signer tout acte permettant la bonne exécution de cette charte.
- ARTICLE 5 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse et de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 5 février 2024

Le Président,  
Julien PAOLINI

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a horizontal line and a vertical stroke.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 février 2024

### Rapport du Président de l'AUE – N°9

**Objet** : Charte du réseau Energia Nostra

En Corse, le développement des énergies renouvelables (EnR) est un pilier de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui fixe un objectif ambitieux : atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2050.

Ce développement peut prendre la forme de projets individuels (à l'échelle de particuliers), mais également d'installations de grandes puissances pour lesquels les dispositifs de soutien financier se limitent aux tarifs d'achats spécifiques.

Afin de massifier les énergies renouvelables sur le territoire, les acteurs locaux peuvent actionner deux autres leviers :

- Le financement participatif, réservé aux particuliers, qui leur permet d'être acteurs de la transition énergétique et de diversifier leur épargne.
- Le montage citoyen, adressé à tous les acteurs, qui leur permet de se réappropriier les enjeux énergétiques et retombées socio – économiques, en devenant actionnaires et décideurs sur ces projets.

C'est dans ce contexte que l'AUE, avec le soutien de l'ADEME et l'encadrement de l'association Energie Partagée, a créé en 2021 Energia Nostra, le réseau dédié aux projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens corses.

Actuellement, ce sont plus de 30 acteurs locaux issus du domaine public (organisme consulaire, collectivité, EPIC) et privé (PME, développeurs EnR, associations, ...) qui suivent cette nouvelle dynamique.



Afin d'officialiser ce réseau sur le plan insulaire et national, l'AUE a souhaité se doter d'une Charte de fonctionnement et d'un règlement intérieur associé.

Il s'agit de deux documents collectifs et évolutifs à actualiser en cas de besoin.

- la Charte attestant les valeurs et les engagements de chacun ;
- le règlement intérieur soulignant l'architecture et le fonctionnement du réseau.

Cette charte a pour objectif d'explicitier le réseau et de le doter d'un document structurant. L'élaboration et l'utilisation d'un projet commun clairement défini constitue un outil indispensable dans son développement.

Il vous est ainsi proposé d'autoriser le Directeur à prendre toutes les mesures nécessaires à la signature de la Charte par les acteurs locaux ainsi qu'à sa mise en œuvre.

-----

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## ANNEXES

Annexe 1 - Charte du réseau Energia Nostra

Annexe 2 - Règlement interieur du réseau Energia Nostra



## ANNEXE 1

# Energies Renouvelables Participatives et Citoyennes en Corse

## CHARTRE DU RESEAU ENERGIA NOSTRA

### Préambule

En Corse, le développement des énergies renouvelables (EnR) est un pilier de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui fixe un objectif ambitieux : atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2050.

Ce développement peut prendre la forme de projets individuels (à l'échelle de particuliers), mais également d'installations de grandes puissances pour lesquels les dispositifs de soutien financier se limitent aux tarifs d'achats spécifiques.

Afin de massifier les énergies renouvelables sur le territoire, les acteurs locaux peuvent actionner deux autres leviers :

- Le financement participatif, réservé aux particuliers, qui leur permet d'être acteurs de la transition énergétique et de diversifier leur épargne.
- Le montage citoyen, adressé à tous les acteurs, qui leur permet de se réapproprier les enjeux énergétiques et retombées socio – économiques, en devenant actionnaires et décideurs sur ces projets.

C'est dans ce contexte que l'AUE, avec le soutien de l'ADEME et l'encadrement de l'association Energie Partagée, a créé en 2021 Energia Nostra, le réseau dédié aux projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens corses.

Actuellement, ce sont plus de 30 acteurs locaux issus du domaine public (organisme consulaire, collectivité, EPIC) et privé (PME, développeurs EnR, associations, ...) qui suivent cette nouvelle dynamique.

### 1. NOS VALEURS

Notre vision du système énergétique de demain s'articule autour de la sobriété énergétique, une production basée sur les énergies renouvelables au plus près des territoires et un stockage énergétique durable.

Ce changement de paradigme n'est pas envisageable sans une mobilisation des acteurs locaux, notamment dans le développement de projets d'énergie renouvelable participatifs et citoyens.

Nous partageons à ce titre les quatre critères qui définissent un projet citoyen selon la charte Énergie Partagée :

#### **Ancrage local**

Nous visons la création de circuits courts entre producteurs-trices et consommateurs-trices pour une prise de conscience du lien entre les besoins et les moyens de production. Cela suppose la mise en place d'une multitude de projets à taille humaine, adaptées aux besoins énergétiques locaux. Le souci des retombées locales doit s'inscrire au cœur des projets afin qu'ils participent au développement du territoire. Le financement est par ailleurs assuré en partie par les collectivités et les habitants, qui permet de maximiser ces retombées.

#### **Finalité non spéculative**

Les investissements sont réalisés pour être directement exploités et la rémunération du capital est limitée. Une partie des bénéfices est affectée à la dimension pédagogique et à l'investissement dans de nouveaux projets citoyens.

Nous visons une éthique de l'économie sociale et solidaire, permettant un accès à l'énergie à un prix juste et transparent.



## Gouvernance

Les sociétés d'exploitation du projet doivent respecter des principes de gouvernance démocratiques, clairs et transparents, inspiré des principes coopératifs, avec des garanties sur le maintien dans la durée de la finalité du projet. L'entreprise appartient aux acteurs locaux.

La gouvernance choisie doit donc permettre un contrôle des prix de production et la transparence totale sur le fonctionnement et les aspects financiers. Cela se traduit par leur participation majoritaire au capital et/ou par un pacte d'actionnaires garantissant ce contrôle dans la durée.

## Écologie

Les projets citoyens sont engagés durablement et volontairement dans le respect de l'environnement et dans une logique de sobriété énergétique. Aucune forme de production d'énergie n'est neutre pour l'environnement et les projets d'énergies renouvelables doivent donc aussi évaluer et suivre l'impact environnemental de leur production.

## 2. NOS OBJECTIFS

- ✓ Promouvoir le financement participatif et le montage citoyen dans les projets d'énergie renouvelable locaux
- ✓ Sensibiliser, former et fédérer les acteurs locaux autour de l'énergie citoyenne
- ✓ Aider le territoire à se réappropriier l'énergie et à bénéficier des retombées générées
- ✓ S'impliquer dans la dynamique nationale d'Énergie Partagée et de ses partenaires

## 3. NOS MEMBRES

Tout acteur local : collectivité, entreprise, association, particulier qui s'engage dans la dynamique de l'énergie citoyenne, selon deux niveaux au choix : acteurs relais ou comité opérationnel.

	Engagements de l'acteur relais	Engagements du comité opérationnel
S'inscrire à la Newsletter de l'AUE	✓	✓
Adhérer à l'association Energie Partagée (cf. grille de cotisation)		✓
Monter en compétence de manière autonome		✓
Promouvoir les outils et actions du réseau	✓	✓
Participer aux événements du réseau (formation, voyage d'étude, colloque, ...)	1	3
Remonter toute information au réseau sur un projet EnR local	✓	✓
Accompagner/Porter un projet EnR local		✓
Partager ses retours d'expérience lors de moments d'échanges dédiés		✓
Contribuer à la création d'outils du réseau		✓
Participer à des groupes de travail thématiques régionaux/nationaux		✓
Décider de l'entrée/sortie de membres		✓
Inscrire son appartenance au réseau (dont logo + QR code) dans toute action de communication	✓	✓



#### 4. NOS REGLES D'ADMISSION

Pour devenir membre du réseau ENERGIA NOSTRA, le membre doit :

- ✚ Appartenir à l'une des catégories d'adhérents définies dans le paragraphe 3 du présent document
- ✚ Avoir pris connaissance et accepté les termes du présent document, notamment les engagements indiqués dans le tableau ci-dessus, en signant le formulaire dédié
- ✚ Avoir reçu la validation du comité opérationnel actuel.

L'adhésion au réseau est gratuite et présente des intérêts multiples selon le degré d'engagement :

	Acteur relais	Comité opérationnel
Intégration à la liste de diffusion du réseau	✓	✓
Accès au drive du réseau	En tant que lecteur	En tant qu'éditeur
Intégration à la liste de diffusion d'Energie Partagée		✓
Accès au centre de ressources d'Energie Partagée	Partiel	Total
Sessions de formation sur l'énergie citoyenne	Tarif réduit	Gratuit
Accompagnement spécifique sur un projet EnR local (technico-économique, juridique, concertation, communication)		✓
Participation à des moments d'échange et de partage de retours d'expérience	Locaux	Locaux, nationaux ou européens

#### 5. PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La qualité de membre du réseau se perd par :

- Dissolution de la personne morale
- Exclusion prononcée par le Comité Opérationnel pour non-respect de la Charte
- Démission par une lettre datée et signée adressée au Comité Opérationnel

#### 6. LA PROTECTION DES DONNEES

En signant cette charte d'adhésion au réseau, la structure adhérente accepte que les données qu'elle transmet au réseau soient utilisées pour toutes les publications et communications entre elle et le réseau.

Les informations transmises sont destinées à l'usage exclusif du réseau et de ses membres, ne sont en aucun cas transmises à des tiers et seront conservées durant toute la durée d'adhésion.

#### 7. DUREE

Le réseau est créé pour une durée illimitée.

#### 8. CLAUSE D'EVOLUTION

La présente charte pourrait évoluer en statuts juridiques lorsque le réseau serait porté par une structure indépendante. Elle sera alors transmise à chaque membre pour renouvellement ou non de leur adhésion.



## ANNEXE 2

# Energies Renouvelables Participatives et Citoyennes en Corse

## REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU ENERGIA NOSTRA

### Préambule

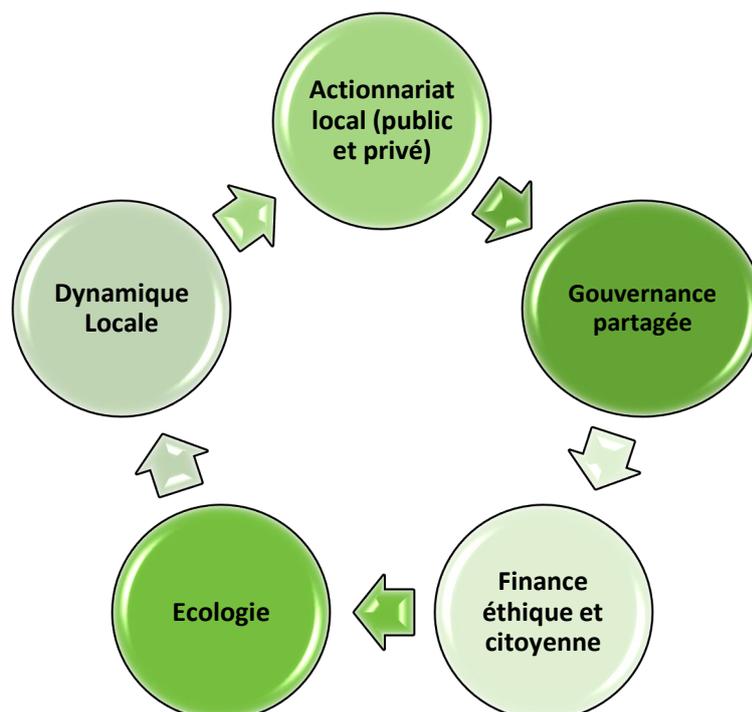
Le développement des énergies renouvelables (EnR) est un pilier du SRCAE et de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui fixe l'objectif d'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

Ce développement peut prendre la forme de projets individuels (à l'échelle de particuliers), mais également d'installations de grandes puissances pour lesquels les dispositifs de soutien financier se limitent aux tarifs d'achats spécifiques.

Afin de massifier les énergies renouvelables sur le territoire, les acteurs locaux peuvent actionner deux autres leviers :

- Le financement participatif, réservé aux particuliers, qui leur permet d'être acteurs de la transition énergétique et de diversifier leur épargne.
- Le montage citoyen, adressé à tous les acteurs, qui leur permet de se réapproprier les enjeux énergétiques et retombées socio – économiques, en devenant actionnaires et décideurs sur ces projets.

Partout en France, ce deuxième type d'initiative se multiplie, grâce au travail collaboratif entre l'association nationale Energie Partagée (à laquelle l'AUE adhère) et les réseaux régionaux. Il répond aux cinq principes de la charte fondatrice d'Energie Partagée :





C'est dans ce contexte que l'AUE a créé en 2021, avec le soutien de l'ADEME, Energia Nostra, le réseau dédié aux projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens corses.

Ce dernier joue un rôle de proximité dans la sensibilisation, la formation et l'accompagnement spécifique des porteurs de projets.

Actuellement, ce sont plus de 30 acteurs locaux issus du domaine public (organisme consulaire, collectivité, EPIC) et privé (PME, développeurs EnR, associations, ...) qui suivent cette nouvelle dynamique.

## 1. L'ADHESION AU RESEAU

Cf. charte régionale

## 2. LES MEMBRES DU RESEAU

-  AUE
-  ADEME Corse

Collectivités et leurs regroupements, associations, entreprises, particuliers qui s'engagent dans la dynamique de l'énergie citoyenne, selon deux niveaux : acteurs relais ou membres du comité opérationnel (cf. Charte)

## 3. RESSOURCES DU RESEAU

Chaque année les activités du réseau nécessitent des moyens humains :

- Internes :
  - ½ ETP Animateur (création d'un 0,5 ETP pour animer le réseau et gestion des dépenses associées)
  - ¼ ETP comité opérationnel
  - 1/10 ETP chargés de communication de l'AUE
- Externes :
  - Animateurs nationaux d'Energie Partagée Association
  - Chargés d'investissement d'Energie Partagée Coopérative

Ainsi que des budgets dédiés, comme pour l'organisation d'évènements (voyage d'études/colloque : 15 000 €, formation : 2 500 €/jour) et la création d'outils de communication (ex : 500 €/plaque).

## 4. LA GOUVERNANCE DU RESEAU

Elle repose sur 3 instances qui travaillent en synergie :

### Le COPIL

#### ➤ La composition

- Le Directeur de l'AUE ou son représentant
- Le Directeur de l'ADEME Corse ou son représentant
- Le Directeur de la DREAL Corse ou son représentant
- Un représentant des associations des Maires 2A et 2B
- Un représentant des 2 Communautés d'Agglomération d'Aiacciu et Bastia
- Un représentant des entreprises désigné par elles
- Un représentant des collectifs citoyens désigné par eux



- **Le fonctionnement**
  - Se réunit à minima 2 fois par an pour le suivi des actions.
  - Est assuré par le Directeur de l'AUE ou son représentant et animé par le comité opérationnel.
- **Les engagements**
  - Instance décisionnaire pour le réseau
  - Définit les axes stratégiques du réseau
  - Représentation dans les autres instances régionales liées à la transition énergétique (CEAC,)

### COMITE OPERATIONNEL

- **La composition**
  - Le secrétariat technique : animatrices du réseau, chargée de mission TE de la DREAL et ingénieur Energie de l'ADEME
  - Les animateurs locaux de tout horizon : élu, bénévole, chargés de mission, entrepreneurs, etc.
  - Les supports juridico-financiers locaux
- **Le fonctionnement**
  - Se réunit 3 fois par an dont 1 fois lors d'un évènement associant l'ensemble des adhérents
  - Est assuré et animé par le secrétariat technique
- **Les engagements définis dans la Charte du réseau**

### LES ACTEURS RELAIS

- **La composition**
  - Partenaires privés : PME, développeurs EnR, BET...
  - Partenaires publics : collectivités, EPIC...
  - Associations
  - Les militants (particuliers soutenant la démarche)
- **Les engagements définis dans la Charte du réseau**





## 5. LES MISSIONS DU RESEAU

### REPARTITION DES TÂCHES PAR INSTANCE SELON LE MODÈLE DE LA MATRICE RACI

	COFIL	COMITE OPERATIONNEL	ACTEURS RELAIS
<b>PROMOTION ET SENSIBILISATION</b>			
Création d'outils de communication			
Organisation d'évènements			
Diffusion d'outils de communication			
Sensibilisation des acteurs locaux			
<b>FORMATION</b>			
Définition des besoins			
Organisation des sessions			
<b>ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS EnR</b>			
Identification des porteurs locaux			
Organisation de réunions de travail			
Renforcement de l'expertise locale (juridique, technique et financière)			
Recours à l'expertise nationale (EPA, Centrales Villageoises)			
<b>PILOTAGE DU RESEAU</b>			
Elaboration du plan d'actions annuel			
Adhésion et retrait de membres			
Définition et suivi des indicateurs de projets			
Partage de retours d'expérience			
Création d'outils de financement régionaux			
Participation aux groupes de travail thématiques (locaux et nationaux)			

Légende :



Réalise la tâche

Approuve et veille à l'exécution de la tâche



Contribue à la réalisation de la tâche

Doit être informé lorsque la tâche est finie



PROJET LOCAL D'ÉNERGIES PARTAGÉES

# L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE



L'ESSENTIEL POUR RÉUSSIR  
UN PROJET D'AUTOCONSOMMATION  
COLLECTIVE PHOTOVOLTAÏQUE  
EN CORSE

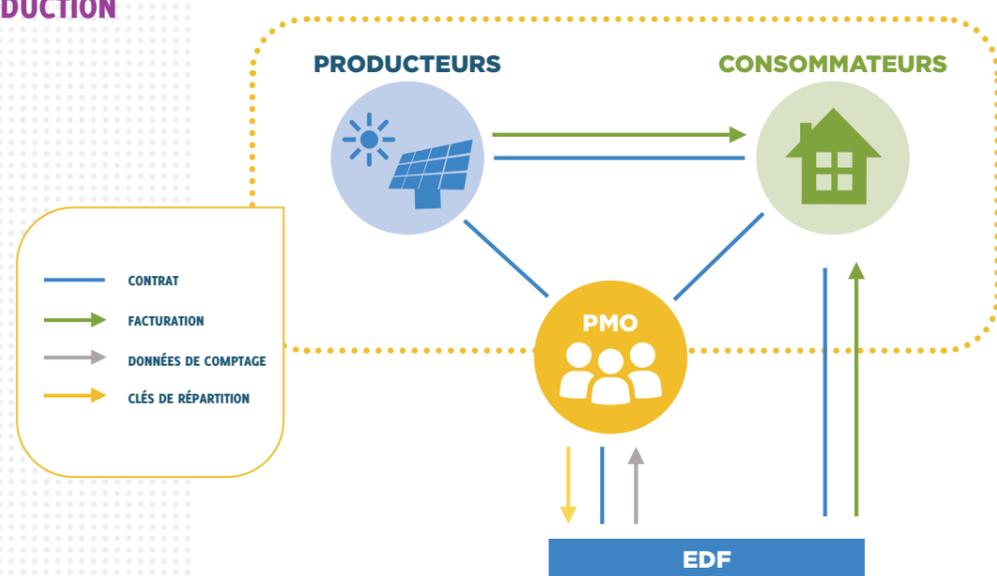
# L'ACC : KÉSAKO ?

Encadrée par l'article L315-2 du Code de l'énergie, un projet d'autoconsommation collective (ACC) permet à plusieurs entités publiques et/ou privées de se partager l'électricité produite localement.

Dans le cas du photovoltaïque, des producteurs ou entités ayant installé une centrale sur leur toiture/parking, vont d'abord consommer leur production solaire in situ puis vont distribuer le reste aux consommateurs, i.e. à des entités à proximité dépourvues de centrales.

Si cette distribution n'atteint pas 100 % de la production, il est possible de vendre à EDF le reliquat.

- ✓ PRODUIRE SA PROPRE ÉLECTRICITÉ SOLAIRE
- ✓ CONSOMMER SA PRODUCTION
- ✓ PARTAGER LE RESTE DE SA PRODUCTION



## TOUT SAVOIR SUR LA **PMO**

Pour mettre en œuvre cette opération, il est indispensable de créer une **Personne Morale Organisatrice (PMO)**, qui aura pour rôle de :

- Regrouper et faire le lien entre les producteurs et consommateurs ;
- Signer une convention d'ACC avec EDF selon les données de comptage des producteurs et consommateurs ;
- Déterminer les clés de répartition de l'électricité produite entre les consommateurs (statique ou dynamique) et les transmettre à EDF.

# QUELS SONT LES MODÈLES D'OPÉRATION D'ACC ?



## OPÉRATION PATRIMONIALE

1

**Les producteurs et consommateurs sont une même entité**

**EXEMPLE 1 :** une collectivité dispose une centrale photovoltaïque sur son centre technique municipal, dont le surplus de production alimentera l'école primaire, les locaux de la mairie et le gymnase.

■ **PMO = COLLECTIVITÉ**

**EXEMPLE 2 :** une PME avec des ombrières sur son parking qui alimentent son siège et ses hangars à proximité.

■ **PMO = PME**

**EXEMPLE 3 :** un syndicat de copropriété avec les parties communes de ses différents immeubles à proximité.

■ **PMO = SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ**



## OPÉRATION SOCIALE

2

**Le producteur est un bailleur social et les consommateurs sont ses locataires, voire des tiers**

■ **PMO = BAILLEUR SOCIAL**



## OPÉRATION OUVERTE

3

**Les producteurs et consommateurs sont des entités différentes**

**EXEMPLE 1 :** un syndicat de copropriété avec les parties communes et privatives d'un de ses immeubles

**EXEMPLE 2 :** une entreprise avec une collectivité (cf. p6).

■ Si pas de tiers investisseur, **PMO = ASSOCIATION À CRÉER**

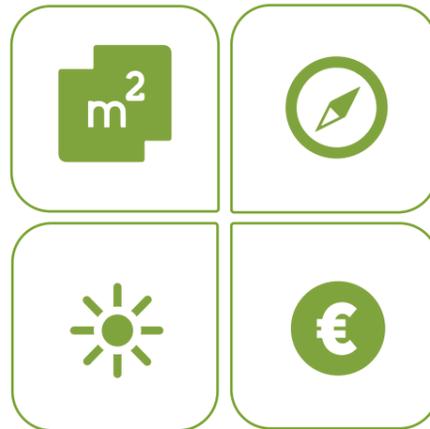
■ Si tiers investisseur, **PMO = SOCIÉTÉ À CRÉER** (du type SAS, SCIC, ...)



## PRÉREQUIS POUR LES PRODUCTEURS

Il faut posséder un foncier (parking et/ou toiture) qui remplit les critères suivants :

- Suffisamment **grand** pour être exploitable (au moins 100 m<sup>2</sup>)
- Bien orienté (Ouest/Sud-Ouest/Sud/Sud-Est/Est), l'idéal étant une orientation **plein Sud**
- **Peu ou pas ombragé**
- Avec un **minimum de coûts** annexes (sécurisation, étanchéité, ...)



Si vous envisagez une **installation en toiture**, la charpente du bâtiment doit être suffisamment robuste pour supporter le poids des panneaux :

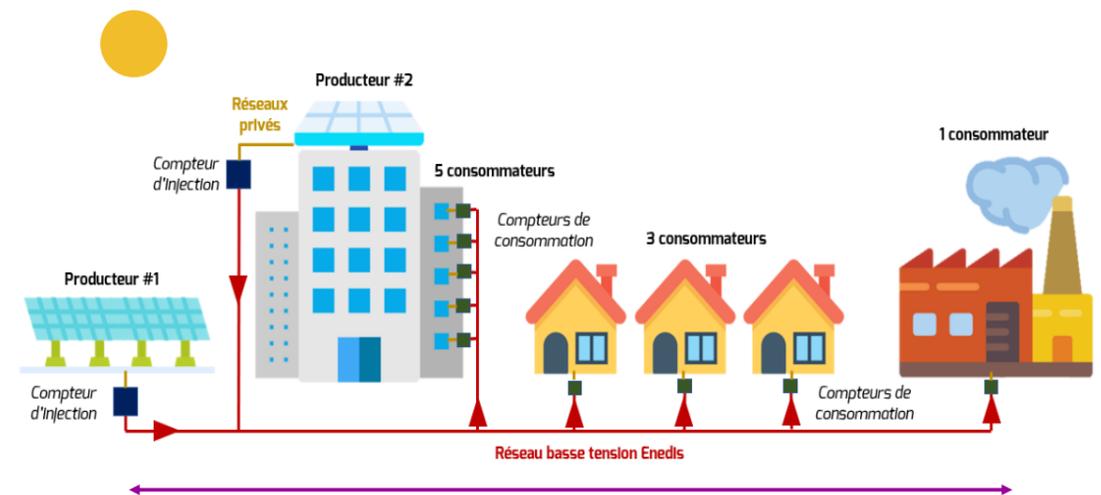
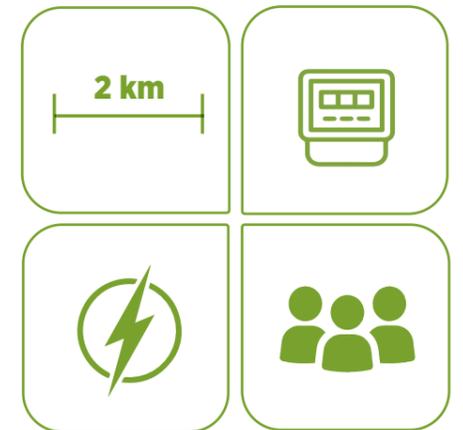
**+15 KG/M<sup>2</sup>**

Une étude de structure peut pour cela être réalisée au préalable de l'étude de faisabilité.



## POINTS DE VIGILANCE POUR LES PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

- Ne pas dépasser la **distance de 2 km** entre **producteurs et consommateurs** (dérogation possible de 20 km en zones rurales)
- Être **raccordés au réseau EDF** via des **compteurs communicants** (ex. Linky)
- Ne pas dépasser **0,5 Mwc de puissance cumulée installée** installée dans une opération d'ACC ouverte
- Être regroupés dans une **PMO**, qui peut être une association, une entreprise, une collectivité...



$d(\text{prod1} \leftrightarrow \text{conso1})_{\text{max}} = 2 \text{ km (zone urbaine) ou } 20 \text{ km (zone rurale)}$

$\text{Puissance cumulée}_{\text{max}} = 0,5 \text{ MW dans une opération d'ACC ouverte}$

## EXEMPLE D'ACC OUVERTE

AVEC CLÉ DE RÉPARTITION STATIQUE  
soit 3 bâtiments voisins appartenant à deux propriétaires différents



Initialement, les trois bâtiments paient l'électricité à EDF au même prix soit 0,22 €/kWh dont : **0,14 € de fourniture ; 0,04 € d'acheminement ; 0,04 € de taxes.**

**LE BÂTIMENT 1** installe des **panneaux photovoltaïques en toiture** pour produire de l'électricité. Au vu de son installation et de la quantité d'énergie dont il a besoin, **il consommera 25% de sa production** (on dit qu'il autoconsomme 25%).

**LES BÂTIMENT 1 ET 2** étant des bâtiments de la collectivité A, la production de 1 «appartient» à 2. 2 peut alors **autoconsommer 25% supplémentaires de la production de 1**. 2 ne paie pas les coûts de fournitures mais doit tout de même payé les coûts

d'acheminement et les taxes, **l'électricité produite par les panneaux ne lui coûte alors que 0,08 €/kWh.**

Réunis, 1 et 2 ne consomment tout de même pas l'intégralité de l'électricité produite par les panneaux. Pour exploiter l'énergie résiduelle disponible, **l'électricité est revendue au bâtiment 3**. Le prix de rachat de la fourniture de cette production locale sera **plus bas que celui qu'il paie à EDF**. En effet, il passe de 0,14 €/kWh à 0,12 €/kWh.

FUTURE FACTURE DU BÂTIMENT	1		2		3	
Origine de l'électricité achetée	Production solaire locale	Réseau «classique»	Production solaire locale	Réseau «classique»	Production solaire locale	Réseau «classique»
PART DE CETTE ÉLECTRICITÉ SUR LA CONSOMMATION TOTALE	25 %	75 %	25 %	75 %	25 %	75 %
FOURNITURE	0,00 €/kWh	0,14 €/kWh	0,00 €/kWh	0,14 €/kWh	0,12 €/kWh	0,14 €/kWh
ACHEMINEMENT	0,00 €/kWh	0,04 €/kWh	0,04 €/kWh	0,04 €/kWh	0,04 €/kWh	0,04 €/kWh
TAXES	0,00 €/kWh	0,04 €/kWh	0,04 €/kWh	0,04 €/kWh	0,04 €/kWh	0,04 €/kWh
TOTAL	0,00 €/kWh	0,22 €/kWh	0,08 €/kWh	0,22 €/kWh	0,20 €/kWh	0,22 €/kWh
COÛT MOYEN DE L'ÉLECTRICITÉ	0,00 x 25% + 0,22 x 75% soit 0,165 €/kWh		0,08 x 25% + 0,22 x 75% soit 0,185 €/kWh		0,20 x 25% + 0,22 x 75% soit 0,215 €/kWh	

Source : AURACLE, réseau de projets d'énergie partagée en Auvergne Rhône-Alpes.  
Hypothèses : prix initial de l'électricité à 22 c€/kWh dont 14 c€ de fourniture ;  
vente du kWh solaire à 12c€ ; TURPE inchangé.

**Conclusion : Les trois bâtiments sont gagnants !**

## LES ÉTAPES DU PROJET



## EN RÉSUMÉ, L'ACC PERMET DE :

- ✓ RÉDUIRE SA FACTURE ÉLECTRIQUE
- ✓ ÊTRE PLUS RÉILIENT FACE AUX VARIATIONS DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE
- ✓ VALORISER LE PATRIMOINE FONCIER
- ✓ PRENDRE PART À UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL
- ✓ ACCÉLÉRER SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- ✓ AMÉLIORER SON IMAGE (RSE)





## **Energia Nostra, le réseau corse de l'énergie citoyenne, porté par l'AUE.**

Il fédère une trentaine d'acteurs (associations, collectivités, agriculteurs, bureaux d'études, EPIC, PME) engagés en faveur du développement de projets citoyens d'énergie renouvelable en Corse.

### **UN RÉSEAU RÉGIONAL**

Devenir membre d'Energia Nostra vous permettra de monter en compétences en matière d'énergie citoyenne et d'être accompagné dans le montage de votre projet EnR.



### **UN RÉSEAU NATIONAL**

Sous forme associative, il rassemble les porteurs de projets EnR citoyens dans toute la France.

Tout acteur local peut adhérer à Énergie Partagée, à condition de respecter les principes fondateurs de leur charte comme l'ont fait les structures du Comité de suivi d'Energia Nostra.



**Envie de rejoindre ou de monter une opération d'autoconsommation collective ?**

**Contactez Mélissa LEONI,**  
animatrice du réseau ENERGiA NOSTRA :

**melissa.leoni@isula.corsica**

**Tel : 04 20 03 91 16**

